

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU SMED13 – ANNEE 2023

Séance du : 7 février 2023

Présidence : Didier KHELFA

Délibération : N°23_01DL

Objet : Approbation reliquats Article 8 – Année 2022

L'an deux mil vingt-trois et le 7 février, à 10h00, le Bureau syndical du Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Didier KHELFA, Président, s'est réuni dans les locaux du SMED13, à Miramas, en session ordinaire.

Etaient présents : voir liste jointe ;

Constatant que le quorum est atteint ;

Le Président expose :

Afin de consommer la totalité de l'enveloppe Article 8, il convient de voter des reliquats pour les travaux dont le SMED13 est maître d'ouvrage.

COMMUNE	LIEUX DES TRAVAUX	MONTANT OPERATION HT	ART 8
SAINT CANNAT 2023.ENV.SMED.019	Bd M. Parraud, Place Bailli de suffren, Rues E. Combes et R. Salengro	24 705 €	9 882 €
SAINT CHAMAS 2023.ENV.SMED.013	Route du Loir	37 922 €	15 169 €

**Le Bureau syndical, après avoir entendu l'exposé du Président
et après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

Approuve le reliquat Article 8 – Année 2022 – aménagement esthétique des réseaux,

Autorise le Président à signer les conventions de financement et lancer et signer les bons de commande relatifs aux marchés d'études et de travaux pour lesquels le SMED13 est maître d'ouvrage,

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits

Pour extrait conforme,



Le Président,
Didier KHELFA